



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LA FONTAINE SAINT MARTIN  
du 2 Mai 2017  
20h30**

L'an DEUX MIL DIX SEPT, le DEUX MAI, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe LIBERT, Maire.

Etaient présents : M. Christophe LIBERT, Maire, M. Jacques AUBRETON, M. Dominique COLOMBEL, Mme Fabienne BRETIGNOL, Mme Marie GROULT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, M. Olivier GALERAN, Mme Christiane MEACCI, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT, Didier GOUESSE.

Absents excusés : Mme Aby SCHAFFER ayant donné procuration à Mme Marie GROULT, Mme Laurence HORY, Mme Françoise BOUGARD, M. Eric BEDOUET.

Désignation du secrétaire de séance : M. Olivier GALERAN

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Revalorisation des Indemnités de fonction des élus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (application de indice brut 1022)
- Information relative à l'indemnité du Maire par la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Dossier d'intention d'inscription au service Conseil en Energie partagé (proposition du Pays Vallée du Loir)
- Information sur les travaux de voirie communale 2017
- Information concernant l'équipement d'un attelage sur le véhicule communal
- Information sur le planning des travaux de la cuisine de la salle des fêtes
- Bilan du conseil municipal à mi-mandat - prévisions des réalisations sur les trois prochaines années
- Droit de préemption, vente de l'habitation 16, rue principale
- Avis sur la pause de compteur linky pour les différents compteurs de la commune
- Information concernant le site internet de la commune
- Information concernant la vente de l'excédent de la parcelle communale AB 135 aux riverains
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2017 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Revalorisation des indemnités des élus**

La Direction générale des collectivités locales (DGCL), par une note en date du 15 mars, invite les collectivités à mettre en conformité leurs délibérations pour tenir compte de deux modifications réglementaires relatives aux indemnités de fonctions des élus :

- Le relèvement de la valeur du point d'indice, prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 qui prévoyait deux augmentations successives de 0,6% de la valeur du point le 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis le 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- L'adoption d'un nouvel indice brut terminal de la fonction publique, prévue par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, qui s'élève désormais 1022 et non 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓Fixe les taux de l'indemnité de fonctions attribuée au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués comme suit :

- Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- 1er et 2è Adjoint : 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3è Adjoint : 2,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2 Conseillers Municipaux Délégués : 2,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

### **Indemnités du Maire par la Communauté de Communes Sud Sarthe**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite faire don de l'indemnité de fonction qu'il reçoit de la communauté de communes Sud Sarthe à des associations, (50€ / mois). La première indemnité sera reversée à l'association Crin Vert de Cré sur Loir.

### **Service Conseil En énergie partagé**

Le Conseil municipal est favorable à la proposition du Pays Vallée du Loir pour bénéficier, moyennant une cotisation entre 0,15 et 0,20 € par habitant, d'un accompagnement dans la réalisation des bilans énergétiques des bâtiments communaux.

### **Information concernant les travaux de voirie communale 2017**

Les routes de Lignon et de Saint Jean de la Motte sont au programme de l'entretien de la voirie communale 2017.

Le projet d'aménagement de ralentisseurs Rue principale (RD 32) est à l'étude, les services de l'ATESART sera consulté.

D'autre part, l'aménagement de dos d'âne est demandé dans l'allée devant la salle des fêtes afin de ralentir les véhicules.

### **Information sur le groupement de commande CDC Sud Sarthe**

Suite à la consultation des entreprises par la CDC Sud Sarthe relative à la réalisation des travaux de voirie, l'entreprise Eiffage a été retenue.

### **Pose d'un attelage sur le véhicule communal**

Concernant la pose d'un attelage sur le véhicule communal Jumpy, l'offre du garage Chevallier- Citroën- de Cérans-Foulletourte est retenue pour un montant de 610€ HT.

### **Droit de préemption urbain**

La commune renonce à exercer son droit de préemption concernant la vente de l'immeuble situé au 16, rue principale.

### **Planning des travaux de la cuisine de la salle des fêtes**

Les travaux d'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes initialement programmés à compter du 18 mai sont reportés au 15 mai 2017 (la salle des fêtes étant louée le 20 mai)

D'autre part, Messieurs AUBRETON et DE LA HORRA font part de leur désaccord concernant l'agencement de la cuisine. Une réunion est fixée vendredi 5 mai en mairie afin que l'aménagement de la cuisine soit approuvé.

### **Remplacement des compteurs électriques des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier proposant à la commune de changer les compteurs électriques des bâtiments communaux par les nouveaux compteurs linky. Un rendez-vous sera proposé à la mairie afin de procéder au remplacement des compteurs.

### **Site internet de la commune**

M. DUPONT rappelle l'adresse du site internet de la commune : <http://la-fontaine-st-martin.fr> et présente le site. Celui-ci évoluera dans les semaines à venir avec l'ajout d'informations.

### **Associations**

M. le Maire rappelle que les associations ont la possibilité de compléter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes Sud Sarthe.

### **Vente d'une partie de la parcelle AB135 aux riverains**

Il est rappelé que la vente proposée aux riverains de la parcelle communale cadastrée AB 135 est une vente forfaitaire.

### **Bilan mi-mandat**

- Réfection des locaux de la mairie
- Le site internet de la commune peut remplacer le livret d'accueil des nouveaux habitants
- Vie associative : mise en place de manifestations

*Prévisions sur les trois prochaines années*

Il est prévu de revisiter les locaux communaux.

- Réflexion concernant la maison des associations
- Entretien du clocher de l'église
- Aménagement atelier communal

### **Manifestation patriotique du 8 mai**

Monsieur le Maire redonne lecture du programme de la manifestation patriotique du 8 mai 2017 pour les communes de La Fontaine Saint Martin. Rendez-vous à 9h40 sur la place de la mairie de La Fontaine Saint Martin avant le dépôt de gerbe au monument aux morts.

### **Questions diverses**

Le boulanger de Villaines sous Malicorne propose d'installer une machine à pain sur la commune.

La prochaine réunion est fixée au 26 juin 2017